

Les EHPAD et leur fonctionnement

Organisation, coordination, financement

LICENCE SCIENCE POUR LA SANTÉ – 3^{ème} ANNÉE

04 novembre 2024

Dr Emilie ARABIAN

PLAN

- Qu'est-ce que un EHPAD ?
- Public accueilli : du patient au résident et du projet de soin au projet de vie
- Diversité des professionnels intervenant en EHPAD
- Le rôle du médecin coordonnateur en EHPAD

Qu'est-ce qu'un EHPAD

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

Déf : lieu de vie qui accueille des personnes âgées en situation de dépendance pour des durées plus ou moins longues.

Rattaché au secteur médico-social (et non sanitaire).

Taille : de 20 à 250 personnes accueillies

Coût : de 60 à 200 euros / jour soit de 1800 à 6000 € / mois à la charge du bénéficiaire

Différents statuts juridiques :

- **Public** (autonomes, rattachées à un établissement de santé ou territoriales appartenant à un CCAS) 41 %
- **Privé à but non lucratif** (associations, congrégations religieuses, réseaux mutualistes) 25 %
- **Privé commercial** (grands groupes) 31 %

Qu'est-ce qu'un EHPAD

Différentes sections tarifaires :

- **Forfait hébergement** : payé par le résident, correspond au loyer, à la restauration, au service administratif, à l'entretien des locaux, à la blanchisserie, à l'animation...et varie donc selon le statut juridique de l'EHPAD.
- **Forfait dépendance** : versé par le Conseil Départemental à l'établissement, en fonction du degré de dépendance de chaque résident mesuré par la grille AGGIR (besoins d'aide pour les actes de la vie quotidienne), sert à financer une partie du salaire des aides-soignants, les produits d'incontinence par exemple. Ce forfait est réévalué chaque année.
- **Forfait soin** : versé par l'ARS à l'établissement, déterminé par l'évaluation des besoins en soins médicaux et paramédicaux de chaque résident grâce à une grille (Pathos) et réévalué tous les 5 ans. Sert à payer les salaires des infirmiers, du médecin coordonnateur, une partie du salaire des aides-soignants, les dispositifs médicaux.

Relation tripartite entre l'établissement, l'ARS (l'état) et le conseil départemental qui est traduite dans un CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens.

Public accueilli

Du patient au résident et du projet de soin au projet de vie

Différents types d'accueil :

- l'accueil de jour
- L'accueil temporaire
- L'accueil permanent

La personne âgée accueillie en EHPAD n'est plus un patient mais un résident, l'EHPAD est l'endroit où elle habite pour un temps plus ou moins long.

L'EHPAD doit aider chaque résident à construire son projet de vie et à le mettre en œuvre (loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale). Le projet de soin n'est qu'un outil au service du projet de vie (une bonne prise en soin doit permettre au résident de continuer de vivre sa vie le mieux possible, quelles que soient ses pathologies et sa dépendance).

Le projet de vie ou projet personnalisé est construit avec le résident et en équipe pluridisciplinaire, mis en œuvre et revu régulièrement.

Public accueilli

Du patient au résident et du projet de soin au projet de vie

Profils de résidents accueillis :

Moyenne d'âge en EHPAD en France : 89 ans

Principaux motifs de demande d'admission en EHPAD :

- Troubles neuro-cognitifs
- Dépendance physique
- Besoin de soins médicaux et soins réguliers
- Besoin de sécurité
- Isolement social
- Soutien familial
- Conditions de vie au domicile plus adaptées

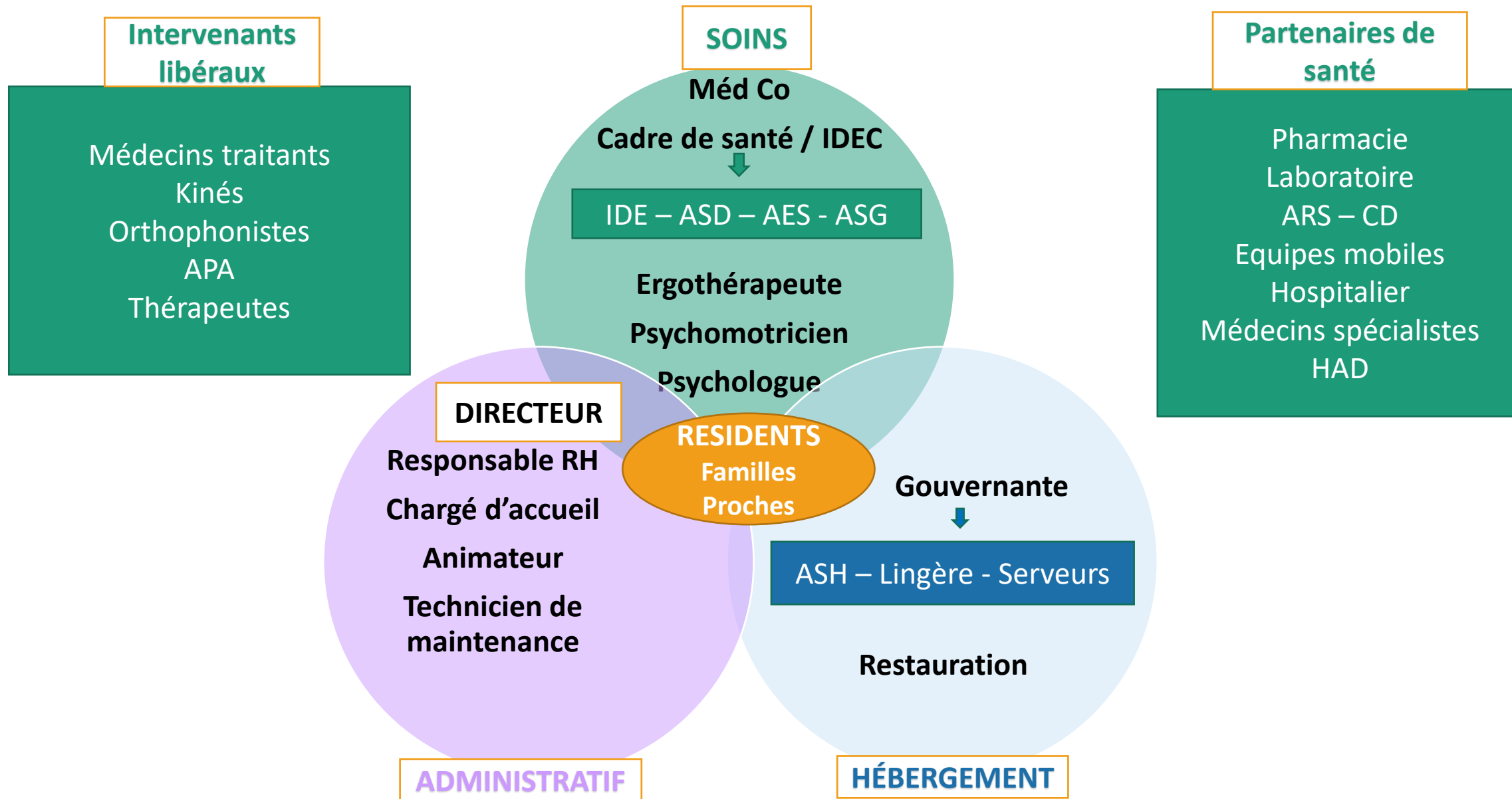
Public accueilli

Du patient au résident et du projet de soin au projet de vie

Des unités spécifiques selon les établissements :

- Unité de Vie Protégée
- Unité d'Hébergement Renforcé
- PASA (Pôle d'Activités et de Soins Adaptés)
- Unité Parkinson
- Unité pour grands dépendants

DIVERSITE DES PROFESSIONNELS INTERVENANT EN EHPAD



Médecin coordonnateur en EHPAD

- Doit être gériatre ou avec une formation de médecin coordonnateur ;
- A un temps dédié fonction du nombre de résidents (0,6ETP pour 60-99 résidents);
- Les missions médicales et administratives du Médecin Coordonnateur en EHPAD sont définies par un décret;
- Est le garant des *bonnes pratiques gériatriques* et assure leur diffusion auprès de tous les professionnels qui interviennent dans l'établissement, salariés ou intervenants extérieurs, quelle que soit leur fonction.
- Il assure la coordination de tous les acteurs du soin autour des résidents, salariés, intervenants venant de l'extérieur, partenaires de santé du territoire...
- Il pilote le projet de soin, partie du projet d'établissement.

Exemple d'un projet pluridisciplinaire en EHPAD : le projet nutrition-alimentation

Implique :

- Résidents
- Familles
- Médecin
- Orthophoniste
- Ergothérapeute
- Soignants
- Gouvernante
- Serveur
- Cuisinier
- Animateur



AMC.Rhône

Association de Médecins Coordonnateurs du Rhône

Merci pour votre attention

<https://amc69.fr/>

association.medco.69@gmail.com

e_arabian@yahoo.fr

Dr Emilie ARABIAN